

Olivier Feller, député au Grand Conseil
Olivier Kernén, député au Grand Conseil

Interpellation (articles 115ss LGC) relative au processus d'évaluation des sites pour l'accueil d'un nouveau musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

« Ce que je souhaite aujourd'hui, c'est penser l'ensemble du processus comme ouvert, participatif et transparent. »

Anne-Catherine Lyon, au sujet du processus d'évaluation des sites pour l'accueil du nouveau MCBA (La Liberté, 17.03.09)

Le Conseil d'Etat a révélé le mercredi 30 septembre 2009, à 17h15, dans le cadre d'une conférence de presse urgente annoncée à 16h00¹, qu'il avait décidé de faire construire un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) sur le site de la halle CFF à Lausanne.

Le groupe cantonal d'évaluation des sites (GCES) a terminé ses travaux le 30 septembre 2009, vers 13h00. Il a opté, dans l'ordre, pour le projet Musée-Cité (réaménagement de la Place de la Riponne) et le site de la halle CFF à Lausanne.

Compte tenu de l'attachement du Conseil d'Etat à une procédure d'évaluation « ouverte, participative et transparente »² à même de créer une forte adhésion de l'opinion publique au projet de construction d'un nouveau musée, nous nous permettons de soulever quelques questions.

1. Calendrier

1.1. Selon le calendrier de l'évaluation des sites fixé par le Conseil d'Etat³, le GCES était censé procéder, à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre 2009, à une annonce publique relative aux sites retenus à la suite de la première étape d'analyse. Par communiqué de presse du 9 septembre 2009, le GCES a dévoilé qu'il n'entendait pas communiquer sur la teneur de ses travaux à la fin de la première phase d'analyse.

Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il la décision du GCES de ne pas respecter la procédure fixée ? Est-ce que le Conseil d'Etat s'en est plaint au GCES ou l'a-t-il laissé faire ? Est-ce que le secret décidé par le GCES à l'issue de la première étape de ses travaux est compatible avec le principe de la transparence voulu par le Conseil d'Etat ?

1.2. Selon le calendrier de l'évaluation des sites fixé par le Conseil d'Etat, celui-ci aurait dû prendre sa décision quant au site choisi en octobre 2009. Le syndic d'Yverdon-les-Bains, M. Daniel von Siebenthal, estime que le Conseil d'Etat « n'a pas tenu compte du préavis du GCES et a pris une décision précipitée ».⁴

¹ La Liberté, 1^{er} octobre 2009, page 21

² Dossier de presse du Conseil d'Etat du 27 février 2009, page 3

³ www.musees-vd.ch/fr/musee-des-beaux-arts/futur-musee/calendrier

⁴ 24 heures, 1^{er} octobre 2009, page 3

Sachant que le préavis du GCES a été arrêté le 30 septembre vers 13h00 et que l'annonce publique du Conseil d'Etat relative au choix du futur site a eu lieu le même jour à 17h15, est-ce que le Conseil d'Etat a intégré dans son processus de réflexion l'analyse faite par le GCES ?

Quand le Conseil d'Etat a-t-il pris la décision de retenir le site de la halle des CFF à Lausanne ?

Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas attendu le mois d'octobre 2009 pour prendre sa décision, conformément au calendrier qu'il s'était fixé, à la lumière d'un examen complet des travaux du GCES ? Est-ce que la célérité du Conseil d'Etat est compatible avec le caractère participatif, ouvert et transparent du processus ?

1.3. La procédure de recherche d'un site pour l'accueil du nouveau MCBA, qui a fait l'objet d'une publication dans la FAO à la fin du mois de février 2009⁵, prévoit, au point 2.13, qu'à l'issue des travaux du GCES, une « exposition publique des 5 à 7 propositions retenues ainsi que des candidatures de la 1^{ère} phase sera organisée. » Cette procédure prévoit également que « le lieu, le calendrier et l'horaire d'ouverture seront communiqués aux participants du GCES et à la presse en temps opportun, parallèlement à la publication dans la FAO ».

Quand le Conseil d'Etat envisage-t-il d'organiser une exposition présentant les deux sites choisis par le GCES le 30 septembre 2009 ainsi que ceux qui ont été sélectionnés à l'issue de la première phase d'analyse ?

2. Résultats de l'analyse technique Albatros

Afin de « mettre les sites sur un pied d'égalité »⁶, le Conseil d'Etat a demandé au GCES de recourir à une méthode d'évaluation connue au sein de l'administration cantonale, dénommée Albatros. Cette méthode « offre un processus structuré, assure une validation minutieuse des besoins, analyse les enjeux des différentes variantes et évalue celles-ci, en partie au moyen d'une analyse multicritères ».⁷ Selon M. Paul-Arthur Treyvaud, municipal à Yverdon-les-Bains, « suivant la méthode Albatros, Yverdon était le premier choix du GCES. C'est un terrain immédiatement constructible qui ne présente aucun défaut ».⁸

Est-ce que le Conseil d'Etat confirme ou infirme les propos tenus dans la presse par M. Paul-Arthur Treyvaud ?

Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à publier les résultats de l'analyse technique Albatros, conformément au principe de la transparence ?

3. Réalisation du musée

⁵ Disponible sur www.musees-vd.ch/fr/musee-des-beaux-arts/futur-musee

⁶ Dossier de presse du Conseil d'Etat du 27 février 2009, page 7

⁷ Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 27 février 2009

⁸ La Liberté, 2 octobre 2009, page 20

3.1. Une des mesures phares du programme de législature du Conseil d'Etat consiste en l'obtention du crédit d'étude puis du crédit d'ouvrage pour la réalisation d'un nouveau MCBA⁹.

Le site pour l'accueil du nouveau MCBA ayant été choisi par le Conseil d'Etat, celui-ci peut-il confirmer que le crédit d'étude puis le crédit d'ouvrage pour la réalisation du musée pourront être soumis au Grand Conseil avant la fin de la législature, soit avant le 30 juin 2012 ?

3.2. La halle CFF devrait être graduellement désaffectée à partir de 2011¹⁰. En 2013, les CFF devraient avoir quitté définitivement le site¹¹. L'ouverture au public du nouveau musée pourrait avoir lieu au plus tôt en 2014¹². Il s'agirait du scénario le plus optimiste¹³.

Est-ce que le délai prévu pour l'ouverture au public du nouveau MCBA, de cinq ans au minimum, est compatible avec les attentes des collectionneurs privés susceptibles de mettre à disposition des œuvres de valeur ?

Est-ce que les craintes relatives à la « perte » d'œuvres d'exception en mains de collectionneurs privés en cas de retard pris dans la construction d'un nouveau musée, exprimées par le Conseil d'Etat lors de la campagne de votation portant sur l'implantation du musée sur le site de Bellerive, sont encore d'actualité ?¹⁴

3.3. Le Conseil d'Etat a annoncé que le projet de construction d'un nouveau musée sur le site de la halle CFF à Lausanne coûterait entre 70 et 80 millions.¹⁵

Le Conseil d'Etat, confirme-t-il que le projet de nouveau musée sur le site de la halle CFF à Lausanne coûtera entre 70 et 80 millions ? Quelle est la part de ce montant qui sera consacrée à l'acquisition du site ?

3.4. L'architecte Rodolphe Lüscher s'est récemment exprimé dans la presse au sujet du choix du Conseil d'Etat. Il a tenu les propos suivants¹⁶ :

« Il y aura des problèmes extraordinaires à résoudre, comme les questions d'accès. D'un côté il y a la gare, de l'autre il y a une ligne de bâtiments, côté avenue de Ruchonnet. Ce musée sera esseulé (...). Il n'y a pas de vraie place de la Gare : la place de la Gare, c'est une sorte de rond-point prolongé. (...) Je ne crois pas que ce sera bon marché. Ces halles sont trop légères pour abriter un musée. On devra donc garder deux ou trois façades emblématiques et complètement changer le reste. Il y aura des interventions extrêmement techniques pour résoudre les questions de risques d'incendies et d'accidents ».

⁹ Programme de législature 2007-2012, mesure 10, page 14

¹⁰ Le Temps, 1^{er} octobre 2009, page 29

¹¹ 24 heures, 5 octobre 2009, page 25

¹² Le Temps, 2 octobre 2009, page 8

¹³ 24 heures, 1^{er} octobre 2009, page 3

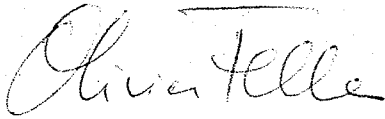
¹⁴ Par exemple, dans le magazine culturel en ligne Genève active (www.geneveactive.com) du 19 novembre 2008, la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a déclaré que la votation du 30 novembre 2008 était celle de la dernière chance, qu'il n'y avait pas d'alternative à Bellerive et que si le non l'emportait, des œuvres quitteraient le canton.

¹⁵ Le Temps, 2 octobre 2009, page 8

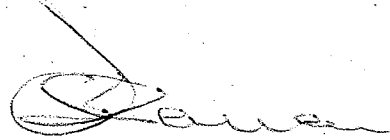
¹⁶ La Liberté, 3 octobre 2009, page 19

Le Conseil d'Etat, juge-t-il que les critiques financières, architecturales et techniques de M. Lüscher sont fondées ? A-t-il intégré les éléments en question dans le processus de réflexion qui a conduit à son choix ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.



Olivier Feller



Olivier Kern

Genolier / Yverdon-les-Bains, le 5 octobre 2009